**31ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(5-16 novembre 2018)**

**Mexique**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 7 novembre 2018 (matin)

Merci Monsieur le Président.

Je félicite la délégation du Mexique pour la présentation de son rapport.

Le cadre normatif en faveur des droits de l’Homme au Mexique est solide, néanmoins, l’application de ce cadre reste souvent insuffisante.

La France adresse les recommandations suivantes :

1. lutter contre l’impunité en renforçant l’indépendance et la professionnalisation des acteurs de la chaîne pénale ;
2. renforcer le Mécanisme de protection des défenseurs des droits et des journalistes, ainsi que l’ensemble des mécanismes d’enquête et de poursuite indépendante contre les crimes commis à l’égard des journalistes et des défenseurs des droits ;
3. évaluer et renforcer le mécanisme d’alerte de violence de genre et systématiser l’application du Protocole d’enquête pour le crime de féminicide ;
4. harmoniser et garantir le droit à l’interruption volontaire de grossesse pour les femmes victimes de viols, de grossesses précoces ou à risques ;
5. s’assurer que toute violation des droits de l’homme commise par les forces de défense et de sécurité (usage inapproprié de la force, torture, mauvais traitements, détentions arbitraires) soit l’objet d’enquêtes indépendantes et impartiales ;
6. mener, pour tous les cas de disparitions forcées, des enquêtes rapides, approfondies, indépendantes et impartiales, et porter les responsables en justice dans le plein respect des standards internationaux de justice./.

Je vous remercie./.